



# REGLEMENT CHALLENGE FAIR-PAY DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

## JURIDIQUE

PAGE 1/4

### ARTICLE 1 :

Le District de Football de la Haute-Vienne organise pour la saison 2021/2022 un **Challenge «Fair-play seniors»**.

Son but est de récompenser les clubs, dont toutes les composantes favorisent la compétition sportive et de lutter contre toute forme de violence dans le Football, en encourageant les équipes à adopter un comportement sportif, basé sur le respect des règles et de l'esprit du jeu, de l'adversaire, des dirigeants et des arbitres.

Sont concernées toutes les équipes des clubs participant aux championnats départementaux seniors de la Haute-Vienne, de la D1 à la D5.

Toutes les journées de Championnat sont prises en compte sans exception.

### ARTICLE 2 :

Les personnes chargées du suivi de ce Challenge gèrent l'intégralité des calculs préalables au classement, à l'aide des éléments recueillis sur les feuilles de matchs (FMI, papier) et des procès-verbaux des commissions concernées du District. Cette gestion pourra également se faire en relation avec les différents services du District et les commissions concernées.

### ARTICLE 3 :

#### **3.1 Le classement sera établi de la manière suivante :**

$$\frac{\text{Points positifs et points bonus}(\diamond) - \text{Points négatifs}(\diamond)}{\text{Nombre de matchs}} = \text{Coefficient}$$

( $\diamond$ ) Points positifs et points bonus = Points 3.2 du présent article.

( $\diamond$ ) Points négatifs = Points 3.3 du présent article.

### **3.2 Points positifs et points bonus :**

- **10 points** sont attribués par match de championnat joué par équipe.
- **5 points** bonus seront attribués à chaque équipe concernée pour une série de 2 rencontres consécutives de championnat, sans avoir reçu de sanctions ou pénalités.
- **10 points** bonus seront attribués à chaque équipe concernée pour une série de 4 rencontres consécutives de championnat, sans avoir reçu de sanctions ou pénalités.

### **3.3 Points négatifs :**

Il sera retiré à chaque équipe sur son capital de points, un nombre total de points calculé d'après les sanctions reçues par les joueurs, éducateurs et dirigeants de l'équipe concernée, suivant le barème des points de pénalité ci-dessous.

JOUEURS – EDUCATEURS - DIRIGEANTS		
Sanctions	Points	Modalités
1er avertissement	2	Pour un même licencié
2ème avertissement	4	
3ème avertissement	8	
Carton blanc	3	Pour un même joueur
Exclusion	15	Par match de suspension
Révocation de sursis	15	
Incidents hors matchs	20	
Suspension de 1 à 5 mois	40	Par mois de suspension
Forfait d'une équipe	30	Par nombre de forfait
Forfait général	90	
Match perdu par pénalité	50	Par match
Suspension de terrain	100	

### **3.4 Exclusion :**

Pour les suspensions égales ou supérieures à 6 mois, l'équipe sera exclue du Challenge.

Le barème appliqué pour une sanction prise par un joueur lors d'une rencontre de championnat départemental prend en compte celle(s) éventuellement déjà concédée(s) en :

- ▶ Coupe :
  - Nationale
  - Régionale
  - Départementale
- ▶ Challenges départementaux
- ▶ Championnats :
  - Nationaux
  - Départementaux

## ARTICLE 4 :

Le club vainqueur, pour chaque division (D1 à D5), sera celui qui totalisera le meilleur coefficient, conformément au point 3.1 de l'article 3.

Si deux ou plusieurs clubs demeurent ex-æquo, ils seront départagés selon les critères ci-dessous, par ordre hiérarchique :

1. Avantage aux clubs ayant le moins de points négatifs par rapport au nombre de matchs joués.
2. Classement sportif dans la division concernée, selon les Règlements FFF et LFNA.
3. Prorata du nombre de buts marqués par match disputés.
4. Club ayant le plus grand nombre de licenciés F.F.F. toutes catégories.

## ARTICLE 5 :

La fin des compétitions est fixée fin mai 2022, sauf cas de forces majeures (intempéries au cours de la saison, raisons sanitaires .....).

Le vainqueur dans chaque division (D1 à D5) recevra une dotation en fin de saison 2021/2022.

Cette dotation sera déterminée chaque saison par le Comité de Direction du District.

La remise de la dotation au club lauréat dans sa division se déroulera, lors d'une date fixée entre le District et le ou les partenaires publics et privés sponsorisant la compétition et ayant soutenu l'action.

**Un club lauréat absent lors de la remise officielle verra sa dotation retirée.**

## ARTICLE 6 :

Des classements intermédiaires, pour chaque division, seront communiqués après les 7<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> journées de championnat.

Le classement final, pour chaque division, sera publié par voie officielle sur le site du District, après la fin des championnats sous réserve de dossiers en instance (disciplinaires, statuts, règlements, ..... ) pouvant en impacter le classement.

## **ARTICLE 7 :**

Pour les cas non prévus au présent règlement, la commission dédiée à ce challenge Fair-Play se réserve le droit de statuer sur tous les litiges, sans recours de la part des clubs.

La commission se réserve aussi la possibilité d'exclure du Challenge du Fair-Play tout club dont une des équipes, autres que celle disputant les championnats indiqués à l'article 1 du présent règlement, aurait été gravement sanctionnée.